

Synthèse des analyses HEA, pour la zone du Sahel (en partenariat avec les SAP, ACF, Oxfam, WFP) et les pays du Golfe de Guinée (en partenariat avec le Centre Régional AGRHYMET)

Les analyses HEA permettent d'apprécier le niveau de sécurité alimentaire des ménages à travers *le seuil de survie et le seuil de protection des moyens d'existence*. L'apparition d'un déficit de survie (**DS**) chez une catégorie des ménages signifie que ces ménages auront des difficultés saisonnières à couvrir leurs besoins énergétiques minimum ainsi que les dépenses inhérentes à la préparation et à la consommation pour l'année en cours. Une intervention humanitaire serait donc nécessaire pour sauver des vies humaines. Le déficit de protection des moyens d'existence (**DPME**) traduit que les ménages auront des difficultés à maintenir durablement leurs moyens de subsistance à un niveau localement acceptable ainsi que l'accès aux services sociaux de base (ex santé, éducation ...)

Les analyses HEA ont été réalisées en Septembre dans les pays du Golfe de Guinée (Benin, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Togo) et en Octobre – Novembre dans les pays du sahel (Burkina Faso, Mauritanie, Mali, Niger, Sénégal et Tchad) et au Nigeria et a concerné 109 profils Baseline HEA dont 4 Baselines en milieu urbain (2 Borno, Niamey et Bamako).

Malgré une production agro pastorale relativement satisfaisante sur l'ensemble des pays, la situation alimentaire des ménages les plus pauvres est préoccupante, en particulier dans les zones pastorales et celles ayant enregistré des déficits de production agricole, une hausse des prix et où persiste de l'insécurité civile. Dans les zones urbaines, l'analyse HEA montre que les ménages très pauvres sont en situation de déficit de consommation alimentaire

Parmi les zones analysées, la situation alimentaire paraît préoccupante dans les provinces de Sourou et Soum (**Burkina Faso**); le wilaya de Brakna (Mauritanie), dans les départements de Banibangou, Diffa, Filingue, Dungass, Magaria, Mayahi, Tessaoua, Tahaoua, Tera, Tesker, Ouallam et le centre urbain de Niamey (**Niger**); dans l'état de Katsina et le centre urbain de Borno (**Nigeria**); dans les départements de Magalme (**Tchad**) et sur l'île de Santiago et Santo Antao (**Cap Vert**). Dans ces localités, les ménages très pauvres feront potentiellement face à une situation de déficit de survie. Le déficit est beaucoup plus prononcé dans les zones urbaines (Borno et Niamey) où la saisonnalité du déficit est annuelle chez les ménages pauvres et très pauvres. En zone rurale, ce sont surtout les départements de Filingué, Magaria et Tahoua (Niger) qui projettent un déficit très tôt, respectivement à partir de novembre-janvier et avril 2018.

Des déficits de protection des moyens d'existence sont projetés chez les ménages pauvres et très pauvres des provinces de Namentenga, Oudalan et Boulkiemde (**Burkina Faso**), les wilayas de Adrar, Hodh El Chargui, Holdh Elngarby, Guidimakha, Gorgol, Trarza et Tagant (**Mauritanie**); les départements de tenenkou, Diema, Nioro, Kolokani et le péri urbain de Bamako (**Mali**); les Etats de Bauchi et Zamfara (**Nigeria**), les départements de Bosso, Diffa, Bermo, Tchirozerine, Abala et Tassara (**Niger**); les départements de Ngouri, Barh El Gazal Ouest, Barh El Gazal Sud, Biltine, Kanem, BEG Nord, Fouli, Mandy, Kaya (**Tchad**), le département de Kanel (**Senegal**). La baisse des récoltes, la hausse de prix de céréales de base, la chute significative du prix du bétail et la baisse des opportunités de mains d'œuvre sont à la base de ces situations.

Au **Togo**, en **Gambie**, en **Ghana**, en **Guinée**, en **Guinée Bissau**, en **Côte d'ivoire**, les analyses ne projettent aucune situation de déficit, la situation alimentaire des ménages semble être acceptable et les moyens d'existence préservés.

Les résultats de cette analyse ont fortement contribué à l'analyse du Cadre Harmonisé en produisant des données de qualité pour renseigner le résultat Consommation Alimentaire à travers le seuil de survie (DS) et le seuil de protection des moyens d'existence (DPME).

Une note détaillant plus amplement l'ensemble de ces résultats est disponible sur le site HEA sahel :
www.hea-sahel.org

www.aqrhymet.ne